
Adresse de la société populaire de Blajan, nouvellement formée, qui félicite la Convention sur ses décrets, notamment à ceux des 31 mai, 1er et 2 juin, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Blajan, nouvellement formée, qui félicite la Convention sur ses décrets, notamment à ceux des 31 mai, 1er et 2 juin, lors de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 609-610;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31357_t1_0609_0000_12

Fichier pdf généré le 22/01/2023

Séance du 28 Ventôse An II

(Mardi 18 mars 1794)

Présidence de RÜHL

La séance a été ouverte à dix heures par la lecture des adresses.

1

Les officiers municipaux d'Orléans applaudissent aux opérations de la Convention nationale, et l'assurent de toute la reconnaissance des sans-culottes de cette commune, pour le décret du 21 pluviôse, sur la distribution des secours dus aux parens des défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Orléans, 26 vent. II] (2).

« Citoyens représentans,

Le décret bienfaisant que vous avez rendu le 21 pluviôse pour hâter la distribution des secours dus aux parens des défenseurs de la Patrie a été lu dans la séance publique du Conseil général de la commune d'Orléans au milieu d'un peuple nombreux qui l'a entendu avec les transports de joie, et qui a surtout accueilli les dispositions du titre 7 par les applaudissemens les plus vifs et les plus réitérés.

Recevez les remerciemens des sans-culottes de notre commune qui vous adressent par notre organe les sentimens de leur reconnaissance et comptez sur notre zèle pour la prompte et littérale exécution de ce décret, monument éternel de la sagesse et de la justice qui président à toutes les opérations de la Convention nationale ».

CHAPIOTIN fils aîné (*agent nat.*), BESSERVE (*not.*), P. TESSUN, PELLETIER (*off. mun.*), DUPART, SOUVYS (*off. mun.*), BELLECOURT-ARCHAMBAUD, JOUART (*not.*), DARNAULT-MAURANT (*not.*), DESCHAMPS (*not.*), SEGRETIER (*off. mun.*), GIMON (*off. mun.*), GEMELAD (*off. mun.*), Elie VINSON (*maire*), AMANTE (*not.*), ROMAGNER (*off. mun.*), LEBLOIS, PIGNON (*secrét.*).

(1) P.V., XXXIII, 394. Bⁱⁿ, 29 vent.; Débats, n° 547, p. 391.

(2) C 294, pl. 982, p. 24.

2

L'agent national du district de Nyons annonce que les citoyens de la commune de Mé-rindol ont consacré leur église à la Raison, et en ont célébré la fête.

Mention honorable, insertion au bulletin (1). Renvoyé à la Commission des dépêches (2).

3

La société populaire de Sarlat annonce qu'à la voix du représentant Lakanal, tous les habitans de la contrée se sont portés en masse à réparer les routes; elle invite la Convention à rendre générale cette mesure salubre, en assurant au pauvre le prix de ses sueurs, et demande que Lakanal soit fixé parmi eux, jusqu'à ce qu'on puisse dire : *Il a fait tout le bien qu'on attendoit de lui.*

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (3).

4

La société populaire montagnarde de Blajan (4), nouvellement formée, félicite la Convention de sa confiance et de son énergie; elle l'invite à rester à son poste jusqu'à la paix, et adhère à tous ses décrets, notamment à ceux des 31 mai, premier et 2 juin.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

[Blajan, 19 vent. II] (6).

« Citoyens représentans,

La société populaire montagnarde de Blajan n'auroit pas tant tardé à s'ériger, si les membres

(1) P.V., XXXIII, 394. Original daté du 13 vent. et signé Lemoyne (C 294, pl. 982, p. 30).

(2) Mention marginale. La lettre est d'ailleurs adressée au Comité de correspondance de la Conv.

(3) P.V., XXXIII, 394. Bⁱⁿ, 29 vent.; Débats, n° 547, p. 392.

(4) Distr. de St-Gaudens (Hte-Garonne).

(5) P.V., XXXIII, 394-95. Bⁱⁿ, 29 vent.; Débats, n° 547, p. 391.

(6) C 295, pl. 995, p. 2. Lettre d'envoi signée Friot (présid.) (p. 1).

qui la composent, n'eussent été convaincus qu'il falloit y apporter des talens et des lumières, dont les cultivateurs sont rarement pourvus. Jamais, non jamais, ils n'auroient pensé que le pur civisme de cette classe si méprisée dans l'Ancien régime, pouvoit y suppléer; si le flambeau de la Raison qui a éclairé les Français sur leurs droits naturels et imprescriptibles n'eut dissipé les ténèbres qui les plongeioient dans cette erreur. Dirigés par les rayons bienfaisants de cette divinité, les habitans de cette municipalité n'en ont pas plutôt senti les douces influences, qu'abjurant leur erreur, ils ont donné l'essor au patriotisme qui les enflamme. Tous se sont réunis, et ont constitué leur société.

Cédant aux sentiments d'admiration que vos pénibles travaux font naître dans toute âme sensible, leurs premières séances ont été consacrées à voter une adresse, pour y applaudir, vous féliciter de votre constance, de votre énergie et pour adhérer à tous vos décrets, notamment à ceux des 31 mai, 1^{er} et 2 juin dernier, et pour vous inviter à demeurer à votre poste jusques à la paix.

L'intérêt de la République, votre honneur, votre gloire, l'humanité, tout vous commande de ne point l'abandonner. Continuez toujours, citoyens représentans, à marcher avec cette fermeté et cette loyauté inséparables de ceux qui n'ont que la félicité publique en vue. Les dangers ni les précipices creusés sous vos pas n'ont point été capables de vous effrayer. Vous les avez franchis, pour gravir jusques au sommet de cette montagne, d'où vous avez fait rouler le trône des derniers des tyrans, et dès cet instant, l'empire de la justice et de la Raison a succédé à celui du despotisme. Vous l'avez posé sur des bases inébranlables, celles de la liberté et de l'égalité. C'est donc à vous, citoyens représentans, à achever un si bel ouvrage, il sera éternel tant qu'il demeurera un Français sur le territoire de la République.

Les membres de la Société ont contracté l'engagement de la soutenir jusques à la dernière goutte de leur sang. Ils l'ont tellement juré, que si leurs enfans qu'ils ont encouragés à marcher vers les frontières, pour repousser les satellites des tyrans, qui voudroient souiller de leur présence le sol de la liberté, venoient à périr dans les champs de la gloire; tous leurs pères ont promis par ce qu'il y a de plus sacré, par la justice et la raison, de voler à leur place. Ils ont promis de ne l'abandonner, qu'après qu'ils auront fait mordre la poussière à ces vils esclaves, ou qu'ils se seront immolés pour leur patrie. Vaincre ou mourir, doit toujours être la résolution de l'homme libre, d'un républicain.

Il n'est aucun sacrifice, Citoyens représentans, auquel les Français ne doivent se porter avec autant d'empressement que de générosité, pour se maintenir dans la conquête des droits de l'homme; dont ils vous sont redevables. Quel bien plus précieux pour eux que de jouir de la Liberté et de l'Egalité? ce n'est que par elles, que la souveraineté du peuple est reconnue, qu'il est délivré du joug oppresseur des tyrans sacrés et profanes, et de toutes ces redevances ruineuses et humiliantes, inventées par l'ambition et l'amour des richesses qui dominoient deux castes dévorantes et despotes, l'une à l'envie de l'autre se donnoient un mutuel secours pour mieux asservir les Français. Tandis que la

première les égaroit par la superstition et le fanatisme, la seconde par le régime qu'elle avoit établi, enervoit leurs droits en les avilissant.

Grâces soient à jamais rendues à la Raison d'avoir opéré ce phénomène étonnant. Ce tribut de gratitude dû à si juste titre à cette divinité, ne vous l'est pas moins, Citoyens représentans, de la part d'une Société, qui éprouvant toutes les sensations qu'un si grand bien lui procure, apprécie toute l'étendue de votre sollicitude pour la chose publique. Pressé par des sentimens si doux, si justes, les sermens que les membres qui la composent, ont fait devant l'autel de la patrie, d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi, de soutenir l'unité et l'indivisibilité de la République, ont été plutôt l'expression de leur cœur, qu'un engagement sacré. Le patriotisme et la loyauté sont innés dans le cœur des républicains, dans toute leur sincérité et dans toute leur étendue.

Ce caractère qui jadis dans Rome et dans Athènes, opéra des prodiges de valeur et d'héroïsme, réunira toujours les cœurs et les esprits de cette Société, autour de cette sublime Constitution, trop douce, trop avantageuse à tous les peuples, pour ne pas l'adopter. Recevez-en, Citoyen représentans, les remerciemens de cette Société, dont les membres plus vertueux et plus patriotes, qu'éclairés, sont vivement pénétrés de toute l'étendue de vos bienfaits.

Attachés à vos loix, ils en seront le soutien et les défenseurs, comme ils sont les ennemis du royalisme, du modérantisme, de l'égoïsme et du fédéralisme, auxquels ils n'ont jamais participé pendant que par vos décrets, vous raffermirez de plus en plus cette charte immortelle, pendant que nos frères d'armes extermineront les vils esclaves de Pitt et de Cobourg, et de tous les tyrans coalisés; la Société remplira le poste de sentinelle surveillante de la République, qu'elle n'abandonnera qu'après que le dernier de ses membres ne trouvera plus de fer dans ses charrues, pour le plonger dans le sein des ennemis tant du dedans que du dehors de la République. Recevez en Citoyens Représentans, l'assurance et l'invitation qui vous est faite de demeurer à votre poste jusques à ce que les tyrans soient exterminés, ils le seront bientôt, si vous gardez encore quelque tems le gouvernail du vaisseau qui conduit si heureusement les Français vers leur félicité. »

FRIOT (*présid.*), DANIZAN (*secrét.*), CAPDEVILLE (*secrét.*).

5

La société populaire de Lisieux applaudit aux travaux immortels de la Convention, l'invite à rester à son poste, et la félicite d'avoir rendu la liberté aux gens de couleur.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lisieux, 25 vent. II] (2).

« Citoyens représentans du peuple français,

Vous avez fondé notre liberté sur les bases inébranlables de l'égalité. Le gouvernement ré-

(1) P.V., XXXIII, 395. B^m, 28 vent.

(2) C 295, pl. 995, p. 3.